

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 30 mars 2015

Question écrite urgente

Quelle est la part consacrée à l'école primaire à la maîtrise de la langue française?

Une bonne part de l'échec scolaire provient des lacunes dans la maîtrise de la langue française. Ce n'est pas une branche, c'est le tronc. Les répercussions des immenses lacunes constatées produisent des effets, durablement et dans de multiples directions.

Avant l'introduction du PER, en ce qui concerne notamment l'enseignement du français, les enseignants du primaire se référaient à une grille horaire détaillée qui mentionnait le nombre de périodes dévolues aux différentes disciplines du français (lecture, grammaire, orthographe, vocabulaire, etc.). A première vue, depuis l'introduction du PER, sous prétexte d'activités transdisciplinaires ou transversales, il en va tout autrement puisque dorénavant la référence est globale et ne concerne plus que « Langue/français ». Il n'est donc plus possible, pour les instituteurs autant que pour les parents, de savoir combien de périodes sont exactement consacrées à l'apprentissage de la lecture, par exemple.

Les moyens d'enseignement, de leur côté, ne permettent pas plus de précisions.

Ma question est donc la suivante :

Existe-t-il un document, une directive plus détaillée que cette seule grille horaire qui permette de savoir combien de périodes obligatoires sont dévolues aux différentes composantes que représente l'enseignement du français ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.